

Paris,  
le mercredi 24 juillet 2013

**Émetteur :** DDARH/Formations – Stéphane Marchewka - Téléphone : 01.45.38.81.99 - Télécopie : 01.45.38.81.74

**Objet :** Examens nationaux de Techniciens Décembre 2013

Madame, Monsieur le Directeur,  
Madame, Monsieur le Médecin conseil régional,

En vue de l'organisation de l'examen cité en objet, qui se déroulera les :

**2, 3, 4, 5, 6, 17, 18, 19 et 20 décembre 2013,**

je vous informe que la phase de recensement des candidats s'effectuera à compter **du lundi 09 septembre 2013 jusqu'au vendredi 4 octobre 2013 inclus**. Vous trouverez en annexe le calendrier des épreuves.

J'attire votre attention sur la date limite d'inscription, fixée au 4 octobre 2013, qui nous permet d'organiser le bon déroulement des épreuves pour l'ensemble des candidats.

Je vous rappelle que les inscriptions sont à réaliser sur le site internet de l'Ucanss :

[www.ucanss.fr](http://www.ucanss.fr) : **applications/Gestion des examens**

Pour la déclaration des candidats au **CQP gestionnaire conseil**, options technicien conseil allocataire, gestionnaire du recouvrement et technicien du service médical, vous devez utiliser la session « CQP gestionnaire conseil » et l'option correspondante. De même, pour la déclaration au **CQP conseiller offres de service**.

Pour les candidats aux épreuves Tam Tam, Vadémécaf, Sm'pro et Startech, la procédure reste inchangée pour décembre 2013.

A partir de juin 2014, seules les épreuves du **CQP gestionnaire conseil** et du **CQP conseiller offre de service** seront mises en œuvre.

La déclaration des candidats aux examens D'Fi Retraite, Technicien agence comptable, Gestionnaire maîtrise des risques, reste inchangée.

Dans le cas où vous ne présentez aucun candidat, vous devez cocher la case « néant » dans le logiciel des examens.

Je vous remercie de veiller à la fiabilité des informations relatives à vos candidats. En effet, les attestations nationales de réussite et les CQP sont édités à partir des éléments que vous enregistrez.

Une aide en ligne vous est proposée. Néanmoins, si vous rencontrez des difficultés de connexion ou d'utilisation, n'hésitez pas à contacter mes collaborateurs aux coordonnées suivantes :

Stéphane Marchewka : 01 45 38 81 99

Jean-Claude Gémise : 01 45 38 81 95

email : examenstechniciens@ucanss.fr

Par ailleurs, je vous informe que les modalités de facturation sont les suivantes :

- le prix peut varier de 20 à 40 euros, en fonction du coût de fabrication et d'expédition des sujets, rapporté au nombre de candidats présentés aux examens,
- les UV Tam Tam ne sont pas facturées.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin-conseil régional, l'expression de ma considération distinguée.



Didier Malric  
Directeur

**Document(s) annexe**

**(s) :**

- Calendrier du déroulement des épreuves,

